Panique du système : Presstalis pourrait être mise en faillite, une bénédiction pour le web patriotique !

écrit par Maxime | 31 décembre 2019

.

Même pour l'oeil averti, la décision de « l'autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse » (« l'Arcep ») publiée au journal officiel du 27/12/19 fait figure d'OVNI.

.

Pourtant, cette décision est révélatrice du fonctionnement de la « démocratie française » quant au système de la presse. Quoiqu'elle soit difficile à lire, j'ai donc entrepris de tenter de débroussailler le sujet.
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039677280&dateTexte=&categorieLien=id

.

Datée du 17 décembre 2019, elle intervient pour « *l'adoption de mesures provisoires en vue d'assurer la continuité de la distribution de la presse d'information politique et générale*« .

On a l'impression d'un document secret-défense dès l'abord, puisque des « informations confidentielles » ont été tronquées, ce qui rend la décision compliquée à lire.

.
Cette décision intervient sur le fondement d'une loi qui permet « *[e]n cas d'atteinte ou de menace d'atteinte grave et immédiate à la continuité de la distribution de la presse d'information politique et générale* » à « *l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse* » de « p*rendre des mesures provisoires en vue d'assurer cette continuité.*
Ces mesures peuvent notamment comporter la suspension de résiliations de contrats des éditeurs avec les sociétés agréées de distribution de la presse et la délivrance d'agréments provisoires ».

.

En clair, cette autorité officielle a pour rôle de veiller à ce que les journaux papier arrivent bien chez les marchands de presse et les abonnés… des fois qu'il leur viendrait en tête de s'informer autrement !

Or, panique du système, un distributeur de presse risque actuellement de faire faillite et d'être donc dans l'incapacité d'honorer ses engagements…

Une bénédiction pour le web patriotique et alternatif ? Peut-être bien !

.

Imagine-t-on en effet les conséquences d'une telle paralysie du système de la presse-papier ? Plus d'autre possibilité pour s'informer en lisant des articles que de prendre l'habitude de fouiller sur le web… et peut-être tomber sur un article de la « patriosphère » !

.

En plus des subventions des journaux, des avantages fiscaux des journalistes, entre autres, l'Etat français a donc

veillé tout spécialement à ce que l'info « officielle » parvienne par tous les canaux au citoyen et donc continue à l'influencer… au point de créer l'Arcep, une autorité similaire à la CNIL, le « Défenseur des droits », le CSA, etc. Que les brebis soient bien gardées, surtout…

Le mouvement des gilets jaunes avait été l'occasion de rappeler que cette presse est taxée 30 fois moins que le carburant par exemple…

http://resistancerepublicaine.com/2018/11/29/ue-la-presse-de-desinformation-taxee-30-fois-moins-que-le-carburant-a-linitiative-de-la-france/

.

A l'heure où des médias alternatifs sont menacés en raison de poursuites judiciaires exercées à l'encontre de directeurs de publication, réels ou supposés, on voit par contraste d'autant mieux à quel point cette bien-pensance officielle est surprotégée, jusqu'au stade ô combien important de la distribution, du colportage de l'actualité telle que présentée par les médias les mieux pensants…

.

La loi Bichet de 1947, réécrite depuis, donne d'ailleurs un petit nom officiel à ces journaux : *« presse d'information politique et générale »*, définie comme *« les journaux et publications périodiques qui apportent de façon permanente sur l'actualité politique et générale, locale, nationale ou internationale des informations et commentaires tendant à éclairer le jugement des citoyens, consacrent la majorité de leur surface rédactionnelle à cet objet et présentent un intérêt dépassant d'une façon manifeste les préoccupations d'une catégorie de lecteurs. »*

Pour distribuer ces journaux – dont certains articles sont parfois des torchons comme on l'a souvent montré – la

nécessité d'un agrément avait été posée par la loi, mais en l'absence de publication du décret relatif au cahier des charges permettant l'agrément à ce jour, seules les sociétés Presstalis et Messageries Lyonnaises de Presse (« MLP ») sont en capacité juridique, aux termes de la loi Bichet, d'assurer la distribution groupée de la presse.

« Presstalis assure la totalité de la distribution groupée des quotidiens, et donc de l'ensemble des quotidiens d'information politique générale, et environ 75% de celle des publications non quotidiennes (magazines)« , nous apprend l'Arcep.

.

Or, « la situation de la société Presstalis est fragile et dépend d'un plan de conciliation ».

« *La société Presstalis connaît depuis quelques années de grandes difficultés économiques ».*

« Le plan de restructuration de Presstalis lancé en 2012 visait à rétablir son équilibre financier à l'horizon de 2015 grâce au départ d'environ la moitié des salariés, la réduction de ses activités de dépositaire de presse et de **substantielles aides publiques** ».

Encore des aides publiques pour permettre la distribution de la presse la « mieux-pensante » donc…

.

A de multiples reprises, la cessation de paiement menaçait, « ce qui aurait entrainé le déclenchement d'une procédure collective » dont « l'issue [d'une telle procédure] aurait vraisemblablement été la liquidation de la société », « un protocole de conciliation a été négocié entre la société, les éditeurs actionnaires ***et les pouvoirs publics début 2018***˝.

Sont notamment distribués ainsi *Aujourd'hui en France, La Croix, Les Échos, Le Figaro, Le Monde, Libération, L'Humanité, L'Opinion et… Présent !* Ce dernier faisant exception dans ce lot puisque l'Etat vient de lui retirer ses subventions – déjà faibles – et donc on ne peut pas le mettre dans le lot de la presse officielle.

http://resistancerepublicaine.com/tag/present/

.

« Le Figaro » est aussi de meilleure facture, même si à l'image d'une certaine droite, les quelques articles polémiques qu'il consent à publier sont rapidement contrebalancés par d'autres bien plus en phase avec le discours politique macron-compatible…

L'Arcep relève l'absence d'alternative à la société Presstalis à court terme pour assurer la continuité de la presse quotidienne IPG.

Voilà en tous cas qui en dit long quant à la fin programmée de la presse papier. L'avenir est à la presse numérique. Il faut sans doute s'en réjouir si cela doit permettre à la réinformation de mieux se faire entendre puisque les mêmes canaux que la presse officielle seront exclusivement utilisés – les subventions publiques en moins !

Donc oui, la liquidation judiciaire de Presstalis pourrait être une bonne nouvelle pour le web patriotique et alternatif. Mais on voit que les pouvoirs publics font tout pour éviter que cela se réalise, tandis que les divers éditeurs ont peu à peu pris conscience du risque en mettant déjà en ligne l'essentiel de leurs articles, moyennant moult publicités et des articles réservés aux abonnés…

.

Cette décision de l'Arcep est donc peut-être d'une grande

importance : rendue l'un des derniers jours de 2019, elle annonce la mort prochaine de la presse papier qui ne survivra sans doute pas à la décennie des années 2020 à venir…

Pendant combien de temps les pouvoirs publics participeront-ils à la survie artificielle de ce système en sollicitant le contribuable de participer financièrement au sauvetage d'un système sclérosé ?

.

Pour l'instant, l'Arcep décide de suspendre pendant encore six mois « *le délai de l'ensemble des préavis de résiliation déposés auprès de la société Presstalis* ». Les éditeurs devront donc continuer à payer ce distributeur au moins pendant cette période…

.

Dans ce contexte, on peut s'attendre à ce qu'ils accentuent encore davantage la dématérialisation de leur activité. Une aubaine pour les blogs alternatifs, que certains s'efforcent de décrédibiliser à l'aide de « désintox » et autres « décodex » douteux…

Plus que jamais, le citoyen des années 2020 est amené à se réapproprier l'information et c'est ce système très avantageux pour les journalistes et la bien-pensance qui finira par vaciller !